

Cours de philo : la riposte des profs de morale

L'Education à la philosophie et la citoyenneté (EPC) fera son apparition dans le primaire officiel en septembre 2016 et dans le secondaire un an plus tard. L'introduction de ce nouveau cours fera perdre des heures aux professeurs de religion et à ceux de morale. Ils tenteront naturellement de les récupérer en donnant l'EPC. Les profs de morale réclamaient la priorité.

Ils savent que la ministre de l'Enseignement Marie-Martine Schyns (CDH) a choisi de les mettre sur le même pied que les profs de religion (*Le Soir* du 4 mai).

La mesure passe très mal. Christophe Bodart, porte-parole du Collectif des profs de morale, tonne : « *On s'est fait avoir. On a passé un an à rencontrer des gens, des parlementaires... On nous a toujours dit : on pense à vous, vous serez protégés. Le résultat, c'est quoi ? Les profs de morale qui sont temporaires passeront à la trappe ; pour donner l'EPC, ils seront doublés par des profs de religion nommés.* »

Le Collectif se réunira sous peu en assemblée générale pour préparer la riposte. Certains profs parlent de grève, d'autres songent à des actions en justice. ■

Les professeurs de morale songent à saisir la justice

ÉCOLE Ils refusent d'être mis sur le même pied que les profs de religion

- ▶ Le cours de philo et citoyenneté sera donné par les profs de religion et morale.
- ▶ Craignant la casse sociale, les seconds avaient réclamer la priorité. Ils ne l'ont pas.
- ▶ Ils se disent trahis.

Les professeurs de morale sont consternés. Le mercredi 4 mai, le gouvernement PS-CDH de la Communauté française a décidé que le prochain cours d'Education à la philo et la citoyenneté (EPC) pourrait être donné, dans l'enseignement officiel, par les actuels profs de religion et morale. Contrairement à ce qu'ils réclamaient, les profs de morale n'auront donc aucune priorité sur leurs collègues des religions catholique, musulmane, protestante, etc. Leur Collectif va réunir une assemblée générale sous peu. Certains parlent d'engager une grève. D'autres songent à engager des actions en justice. A voir. Rien n'est fixé. Ce qui est certain, c'est que l'amertume est terrible.

Quel est le problème ?

A terme (septembre 2016 au primaire, septembre 2017 au secondaire), le cours de religion/morale passera de 2 à 1 heure/semaine (lire ci-contre). Ceci libérera 1 heure pour organiser l'EPC. Et les élèves qui demandent à être dispensés de la religion/morale auront, eux, 2 heures d'EPC.

La réduction à 1 heure de religion/morale va mécaniquement faire perdre des heures de cours à l'ensemble des profs en charge de ces cours, phénomène qu'accroîtra encore la possibilité pour les élèves

d'échapper à la religion/morale pour se faire offrir 2 heures d'EPC. Chaos assuré. Et les profs de morale redoutent de trinquer davantage que leurs collègues de religion – il est plausible, en effet, que bien des parents jugeront inutile d'envoyer leurs enfants en morale alors que, en demandant à en être dispensés, ils pourraient bénéficier de 2 heures d'un EPC... en fait fort semblable à ce qu'offre le cours de morale.

Les profs de religion/morale pourront compenser leurs heures perdues en donnant EPC. Mais les profs de morale demandaient à être prioritaires. Depuis le 4 mai, on sait que la réponse est non. Et des profs de religion pourront donc enseigner l'EPC – tout en conservant des heures de religion. Résultat : pour l'EPC, et vu les règles de dévolution des emplois, des profs de religion, s'ils sont nommés, passeront devant les profs de morale si ceux-ci ne sont pas nommés ou s'ils ont une ancienneté moindre que le prof de religion.

« Les profs de morale temporaires passeront à la trappe »

« *On s'est fait avoir*, regrette Christophe Bodart, le porte-parole du Collectif des profs de morale. *On avait choisi la stratégie du lobbying. On a passé un an à faire ça – à rencontrer des gens, des parlementaires... On nous a toujours dit : on pense à vous, vous serez protégés. Le résultat, c'est quoi ? Les profs de morale qui sont temporaires passeront à la trappe ; pour donner l'EPC, ils seront doublés par des profs de religion nommés.* »

Pour donner l'EPC, les profs de morale devront compter sur une forte concurren-

rence – on estime que sur dix profs de religion/morale, l'école publique compte 3 profs de morale pour 7 profs de religion.

Des professeurs de morale songent à saisir la justice – isolément ou en groupe. C'est notamment le cas de Pierre-Stéphane Lebluy, l'ancien porte-parole du Collectif. Il pense saisir la Cour constitutionnelle pour y attaquer le décret qui traduira l'accord PS-CDH du 4 mai.

Qu'y invoquera-t-il ? « *Le fait que l'on nous met sur pied d'égalité. Le prof de morale est un agent de l'Etat. Le prof de religion est lié à un culte. Sa nomination est proposée par le chef de culte. Il est inspecté par son culte. Il véhicule un dogme. Ce n'est pas mon cas. Je suis neutre et inspecté par la Communauté française.* »

Côté PS/CDH, on fait valoir qu'il fallait bien protéger aussi l'emploi des profs de religion. Dans les faits, en attendant, des élèves se retrouveront dans des situations étonnantes – prenons le cas d'un jeune que ses parents, pour éviter la religion, ont envoyé en morale et qui aura EPC avec un prof de religion.

Au total, les profs de morale se sentent trahis par la Fapeo (à l'origine de l'arrêt de la Cour constitutionnelle...), lâchés par les syndicats (ils affilient aussi des profs de religion...) et floués par le PS, qui a profité du jugement de la Cour constitutionnelle pour arracher ce cours de citoyenneté auquel il rêve en couleurs depuis longtemps, quitte à bousculer au passage les professeurs de morale.

Ceux-ci en arrivent à féliciter le... CDH. « *Il a voulu protéger les profs de religion. Il y est parvenu. C'est lui qui a gagné.* » ■

PIERRE BOUILLON

RÉTROACTES**Une longue saga****► Un cours engagé.**

La saga débute le 13 mars 2015. Saisie par des membres de la Fapeo (les parents de l'école officielle), la Cour constitutionnelle juge que la morale n'est plus un cours neutre. Elle note que le programme du cours évoque depuis 1994 le libre examen, élément clé du Centre de l'action laïque, moteur de la laïcité militante et financé depuis 1993 à l'égal des cultes. La morale était autrefois l'alternative neutre à la religion. Pour la Cour, ce n'est plus le cas et la Communauté française doit autoriser les élèves à s'en faire dispenser.

► Le cours de rien.

Les élèves qui voudront se faire dispenser de religion/morale, Joëlle Milquet songe d'abord à les

envoyer à l'étude - inutile de créer un cours pour deux pelés trois tondus, pense la ministre. Mais un sondage lui fait saisir que la demande de dispenses risque d'être plus forte qu'elle pense. Elle invente fissa une activité de remplacement. C'est le cours de rien, avatar réputé neutre du cours de morale, supposé ne plus l'être. On l'introduit dans les écoles à la rentrée 2015.

► Philo & citoyenneté (ou EPC).

PS et CDH sont d'accord pour juger que le cours de rien, bricolé à la va-vite, ne peut être que provisoire. En juin 2015, on décide ceci : le cours de rien sera remplacé par cette éducation à la philo et citoyenneté (EPC) dont le PS rêve depuis des années. Le cours de rien sera ainsi remplacé par l'EPC au primaire en septembre 2016, au secondaire un an plus tard. Pour l'introduire dans la grille horaire, la

religion/morale passera de 2 heures/semaine à 1 heure. L'EPC pèsera ainsi 1 heure dans l'horaire. Mais l'élève qui demandera à être dispensé de religion/morale aura, lui, 2 heures d'EPC.

► Qui donnera l'EPC ?

Que fera-t-on à l'EPC ? Qu'est-ce qui différenciera l'EPC à 1 heure de l'EPC à 2 heures ? On n'en sait encore rien - les programmes sont en cours de rédaction. En revanche, on sait qui donnera l'EPC. Le cours sera accordé en priorité aux profs de religion/morale - à charge, pour les premiers, de suivre une formation à la neutralité (offerte en promotion sociale, elle pèse 20 heures). Autres conditions : disposer d'un titre pédagogique (cette condition ne vaut que pour les temporaires) et être, au moins, bachelier (trois années d'études supérieures).

P.BN